

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24395108***Déposé
02-05-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0704626806

Nom(en entier) : **CONCEPT 27**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue du Centre 27
: 4651 Herve**Objet de l'acte :** OBJET, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

D'un acte reçu par Maître Frédéric LOMBARDO, Notaire à Aubel, le 30 avril 2024, enregistré, il résulte que :

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « **CONCEPT 27** » ayant son siège à 4651 Herve (Battice), rue du Centre, 27, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe MERTENS, Notaire à Aubel, le 14 septembre 2018, publié par aux annexes du Moniteur belge du 18 septembre 2018 sous le numéro 18328363, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0704.626.806.

Première résolution : EXTENSION DE L'OBJET

1) A l'unanimité, l'assemblée a dispensé le président de donner lecture du rapport des administrateurs ; les actionnaires ont reconnu avoir reçu la copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Un exemplaire de ce rapport sera déposé au greffe du tribunal de l'Entreprise, en même temps qu'une expédition des présentes.

L'assemblée a approuvé ce rapport à l'unanimité.

2) L'assemblée a décidé de remplacer le texte de l'article 3 des statuts par le nouveau texte suivant :
« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

- la conception, la création, la fabrication, l'achat, la vente, en gros et au détail, l'importation, l'exportation, la représentation, le franchising de tous produits textiles, tous vêtements de haute couture ou prêt à porter pour dames, hommes et enfants, ainsi que les sous-vêtements, lingerie et vêtements de bain, les accessoires de vêtement, les chaussures et articles en cuir, les articles de maroquinerie et de voyage, les produits de beauté, de parfumerie et d'articles de toilette.

- la conception, la création, la fabrication, l'achat, la vente, en gros et au détail, l'importation, l'exportation, la représentation d'objets, matériels, mobiliers et fournitures de décoration, en ce compris tout ce qui concerne l'aménagement intérieur des immeubles à destination privée ou commerciale ;

- Le commerce de détail d'antiquités et objets d'art anciens ;
- Le commerce de détail d'objets d'art neufs en magasin spécialisé ;
- L'exploitation de locaux à usage de gîte rural, chambres d'hôtes et de tous services accessoires ;
- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la création, la construction, l'acquisition, la vente, la location, l'investissement et l'exploitation de gîtes ruraux, chambres d'hôtes, résidences hôtelières ;

- L'organisation d'événements/activités en lien avec le secteur du tourisme et du bien-être ;
- la prestation de tous services administratifs, informatiques, financiers, de gestion et de management au sens le plus large ;

- la gestion de participations sous n'importe quelle forme dans toutes sociétés belges et étrangères, tant en vue de les valoriser qu'en exercice pur et simple de mandats d'administration ;
- l'exploitation de toutes licences, de tous brevets et marques ;

- la valrisation de toutes connaissances techniques non brevetées ;
- tutes opérations d'agents d'affaires, de commissionnaires en marchandises ou prestataire de services ;
- l'étude, la créatin, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ;
- l'acquisitin, par la voie d'achat ou autrement, de toutes valeurs mobilières, toutes créances, toutes parts d'associés, toutes participations dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou financières, l'accomplissement pour elle-même de tous actes de gestion de portefeuille ou de capitaux, la commandite de toutes entreprises, la constitution par voie d'apport ou autrement de toutes sociétés ou syndicat, en bref, toutes opérations propres aux sociétés à portefeuille ;
- la gestin de biens immobiliers pour son propre compte sous toutes ses formes. En conséquence, la société pourra acheter, vendre, mettre en valeur, donner en location ou prendre en location, gérer, administrer, entretenir, améliorer, construire et reconstruire, tout immeuble ou partie d'immeuble. Elle pourra cautionner ou avaliser tous engagements de tiers au moyen de ses biens, meubles ou immeubles, affecter en hypothèque à la garantie des engagements qu'elle pourrait souscrire en nom personnel ou ceux que des tiers pourraient souscrire. La société peut également effectuer des placements mobiliers pour son propre compte à court, moyen ou long terme ;
- l'achat, la vente, la représentatin, l'importation, l'exportation, le courtage de tous produits manufacturés ou non, marchandises et matières premières.

La société peut faire toutes opérations civiles, commerciales, mobilières et immobilières, industrielles et financières, se rattachant directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet ou pouvant en faciliter la réalisation, de toutes manières, suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur. »

Deuxième et dernière résolution : pouvoirs aux administrateurs

Pour autant que de besoin, l'assemblée a conféré aux administrateurs tous pouvoirs pour exécuter les résolutions prises et notamment pour la coordination du texte des statuts. Celle-ci pourra également être valablement signée par le notaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposés en même temps : copie certifiée conforme du procès-verbal, rapport des administrateurs et statuts coordonnés.

Frédéric LOMBARDO, Notaire à Aubel